

SOSLH 456/5

9243

(1939)

9243

Subvention à l'Association "La région parisienne et la France d'outre-mer"

Subvention à l'Association "La région parisienne et la France d'outre-mer" -

Lettre du Conseil Général de la Seine	25.11.39		
	C.D. 27.11.39	64	(IX c)

27 novembre 1939

QU. IX - Questions diverses

Pas de P.V. COURT

STENO p. 64

e) Demande de subvention en faveur de l'Association
"La Région Parisienne et la France d'outre-mer".-

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis saisi par M. Robert BOS, Président du Conseil Général de la Seine, d'une demande de ~~XXXXXXXX~~ subvention en faveur d'un groupe d'aide aux indigènes musulmans de la Région Parisienne.

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour répondre à M. Robert BOS qu'il n'est pas possible à la S.R.C.F. de s'intéresser à cette organisation, quelque intéressante qu'elle puisse être.

Le Comité est d'accord pour exprimer des regrets.

Conseil Général
de la Seine

Cabinet du Président.

Paris, le 25 novembre 1939

Monsieur le Président,

Le Groupe colonial des élus de la Seine, à l'initiative duquel est due notamment la création de la Mosquée de Paris, de l'Hôpital Franco-Musulman, des Foyers Nord-Africains, des Foyers Indo-Chinois et qui poursuit dans le Département de la Seine, au sein du Conseil Général, une active politique de développement des relations économiques avec la France d'Outre-mer, vient de fonder une Association dont le but est d'apporter, sous des formes diverses, aide et réconfort à tous les coloniaux mobilisés, soldats ou travailleurs, en résidence ou de passage dans la région parisienne.

Les originaires des diverses parties de la France d'Outre-mer que la guerre a transplantés sur le sol de la métropole, qu'ils viennent défendre par les armes ou aider par le travail, ont droit à la manifestation d'une sollicitude fraternelle.

Plus encore que leurs frères d'armes ou leurs camarades d'usines ou de chantiers métropolitains, ils risquent de souffrir d'un changement de climat et d'habitudes.

.....

Pour eux, la séparation est plus profonde d'avec le sol natal et la famille; l'isolement plus pénible; les menues douceurs incluses dans les colis, absentes ou plus rares. En cet état, Paris, capitale de l'Empire français, se préoccupe d'atténuer leurs ennuis, leurs fatigues et leurs souffrances.

L'Association "LA REGION PARISIENNE et la FRANCE D'OUTRE-MER" prenant à tâche d'adoucir pour eux le surcroît de peines physiques et morales qui peuvent naître d'une telle situation, s'efforcera de leur faire sentir qu'au coeur de la Métropole, ils sont encore chez eux, et que des Français s'ingénient, dans la mesure du possible, à remplacer leurs familles.

Notre voeu serait qu'à Paris, l'oeuvre d'entr'aide que nous créons servît d'intermédiaire entre les terres d'outre-mer et leurs enfants venus à l'appel de la France et constituât, en quelque sorte, un organisme de répartition des dons généreux que nous n'hésitons pas à solliciter.

Nous voudrions encore, non seulement veiller au mieux-être physique et moral des coloniaux sur notre territoire, mais encore user de tous les moyens propres à mieux leur faire connaître la capitale de la Métropole, par des promenades et des visites agréables de nos monuments, dont le souvenir ne pourrait qu'accroître, à leurs yeux, le rayonnement de notre civilisation.

Nous savons que le concours de la population du

Département de la Seine ne nous manquera pas. Nous sommes sûrs de trouver l'assistance des fonds publics du Département et de la Ville de Paris. Mais nous avons pensé que, pour assurer à notre oeuvre l'ampleur et la continuité nécessaires, un appel direct à nos colonies, aux organismes et sociétés qui vivent d'elles, des fruits et produits de leurs sols, de l'aide de leur main-d'oeuvre, devait être fait.

Nous le faisons avec une entière confiance. Aidez-nous et faites connaître aussi largement que possible l'initiative entreprise et l'intérêt moral et national qui s'y attache.

En vous remerciant à l'avance du concours financier que vous ne manquerez pas de nous apporter, il ne nous reste plus qu'à vous signaler que les dons devront être adressés à M. HULIN, trésorier général de l'Oeuvre "LA REGION PARISIENNE et la FRANCE d'OUTRE-MER", à l'Hôtel de Ville, à Paris.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments de considération les plus distingués.

Le Président

Signé : Robert BOS

Président du Conseil Général de la Seine.